



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement**

Service ressources naturelles

Basse-Terre, le 27 mai 2026

Mission politique de l'eau et protection de l'environnement

Réf. :

Affaire suivie par : Martin POUPET / Emmanuel BOUTINARD

**COMITE RESSOURCE EN EAU - Guadeloupe
Compte-rendu de la séance du 20 mai 2026**

Étaient présents :

Administrations Etat, établissements publics

- Préfecture : M. Théo GAL
- ARS : M. Marc LARISSE
- DAAF : M. Célanie LEWIS
- DEAL : RN M. Danny LAYBOURNE
RN M. Emmanuel BOUTINARD
RN M. Martin POUPET
RED M. Christophe REYNAUD
RED Mme Karine GOIC
RED Mme Léa GARANDEAU
RED M. Christophe KLIPFEL
- BRGM : M. Antoine DESSEIX
- BRGM : Mme Malou LEGLAND
- Météo France : M. Antoine LARRIBAU
- OE 971 : Mme Laure DUCREUX
- OFB : M. Fabien BARTHELAT
- PNG : M. Harry OZIER-LAFONTAINE

Collectivités, maîtres d'ouvrages

- Région Guadeloupe
- M. Jean Sébastien NICOLAS
- CCMG M. Johan LEGRAS
- CCMG / Karuker'o
M. RODRIGUEZ
- SMGEAG Mme Géraldine POPOTTE

Exploitants et usagers

- ASI-SL : M. Clotaire AMELAISE
- ASI-SL : M. Manuel CESUEUR
- UPG : M. Bruno WACHTER
- VALOREM : M. Florian FESSOL

Comité présidé par M. le sous-préfet Théo GAL.

DEAL Guadeloupe

Saint-Phy BP 54 – 97102 Basse-Terre Cedex

Tél : 0590 99 46 46

deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr

www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr

I- Bilan 2025 et perspectives 2026

I-1 - Bilan hydrométrie

Bilan 2025

Mme GARANDEAU et M. KLIPFEL ont présenté le bilan hydrométrique 2025 établi à partir des 7 stations de référence du suivi sécheresse.

Sur les 365 jours de l'année, les niveaux les plus critiques observés sur le réseau correspondent à 169 jours en vigilance (46 %), 100 jours en alerte (27 %), 97 jours hors seuils (27 %) et 1 seule journée en crise (< 1 %).

Les stations de Boucan et de Maison de la Forêt ont présenté les situations les plus favorables, avec respectivement 354 et 338 jours hors seuils, et aucune journée enregistrée en alerte ou en crise.

Les stations de Vieux-Habitants Barthole et de Digue ont également connu une situation globalement satisfaisante avec 352 et 298 jours hors seuils, malgré respectivement 13 et 55 jours en vigilance.

La station de Deshaies a enregistré 232 jours hors seuils et 98 jours en vigilance, sans franchissement des seuils d'alerte ou de crise.

À l'inverse, la station de Trianon apparaît comme la plus sensible du réseau avec seulement 108 jours hors seuils, contre 116 jours en vigilance et 94 jours en alerte, soit plus de la moitié de l'année sous restriction potentielle.

La station de Baillif présente également une sensibilité marquée avec 142 jours en vigilance et 9 jours en alerte, malgré 214 jours hors seuils.

Les membres du comité ont souligné que ces résultats traduisent une forte hétérogénéité spatiale de la ressource, certaines masses d'eau demeurant particulièrement vulnérables aux déficits pluviométriques malgré une année globalement proche des normales climatiques.

Perspectives 2026

La cellule hydrologique a présenté plusieurs évolutions envisagées pour renforcer la robustesse du dispositif de suivi sécheresse à compter de 2026.

- Une **mise à jour annuelle des seuils hydrologiques** sera réalisée afin d'intégrer les données les plus récentes et de garantir une meilleure représentativité des conditions hydrologiques observées sur le territoire.
- En zone 2, le remplacement de la station de référence de Vieux-Habitants Barthole par la station située plus en aval (Vieux-Habitants RN) sera mis à l'étude. Cette réflexion vise à évaluer la pertinence de cette station au regard de sa représentativité des conditions hydrologiques du bassin versant et des usages associés.

I-2 - Bilan de Météo France

M. LARRIBAU a présenté le bilan pluviométrique de l'année 2025 et les perspectives pour le second semestre de 2026.

Bilan 2025

Météo-France indique que l'année 2025 a été globalement proche des normales saisonnières à l'échelle de la Guadeloupe, mais avec une forte disparité territoriale et temporelle.

Au Raizet, station de référence, le cumul annuel atteint 1488 mm, soit 95 % de la normale 1991-2020. L'année

2025 se classe ainsi au 57^e rang sur 76 depuis 1951.

L'année a alterné entre des périodes très déficitaires et des épisodes fortement excédentaires :

- 3 mois excédentaires (février, mai et octobre),
- 5 mois déficitaires, notamment janvier, août et novembre,
- 4 mois proches des normales.

Les cumuls sont restés globalement proches des normales sur la majorité de l'archipel, avec toutefois des déficits marqués sur les Îles du Nord, Marie-Galante et La Désirade, tandis que le nord de la Basse-Terre présente des excédents.

Le passage de l'épisode JERRY en octobre a particulièrement marqué l'année avec des records de pluie journalière battus sur plusieurs secteurs de Grande-Terre, notamment au Moule-Lauréal et à Petit-Canal Godet.

En conclusion, bien que les cumuls pluviométriques observés en 2025 soient globalement proches des normales climatiques à l'échelle de l'archipel, leur forte hétérogénéité spatiale et temporelle n'a pas permis une recharge homogène et durable des ressources en eau. Les déficits enregistrés sur plusieurs secteurs en fin d'année, combinés à une saison sèche 2026 rapidement installée dès le mois de février, n'ont ainsi pas permis d'aborder l'exercice hydrologique 2026 dans une situation excédentaire sur le plan pluviométrique et hydrologique.

Perspectives 2026

Concernant le début de l'année 2026, Météo-France souligne une forte variabilité mensuelle :

- janvier relativement proche des normales ;
- février particulièrement sec avec une installation rapide de la sécheresse ;
- mars et avril plus arrosés avec des épisodes pluvieux fréquents et parfois soutenus.

Les cumuls de janvier à avril 2026 restent contrastés selon les secteurs :

- secteurs les plus humides : Vieux-Fort (195 %), Vieux-Habitants (166 %) et Saint-Louis de Marie-Galante (146 %) ;
- secteurs les plus secs : Sainte-Rose Clugny (79 %), Petit-Canal Gros-Cap (97 %) et La Désirade (99 %).

Les tendances saisonnières présentées par Météo-France montrent des conditions plus sèches que la normale attendues pour les quatre prochaines semaines.

À plus long terme, les modèles privilégient également un trimestre juin-juillet-août plus sec que la normale, avec une probabilité estimée entre 60 et 80 %.

3 - Bilan du BRGM

M. DESSEIX a présenté le suivi des masses d'eau souterraine pour Grande Terre et Marie Galante.

Bilan 2025 :

Le BRGM a assuré sa contribution à la veille sécheresse tout au long de l'année 2025, avec la production de 21 bulletins de suivi pour la Grande-Terre et 22 bulletins pour Marie-Galante.

Plusieurs difficultés techniques ont toutefois été rencontrées dans le suivi des nappes souterraines, notamment des problèmes de télétransmission liés à la couverture réseau, à des cartes SIM défaillantes, à des antennes détériorées ou à des dysfonctionnements de sondes piézométriques.

Le BRGM a rappelé que certaines données piézométriques peuvent ponctuellement ne plus être représentatives de la situation réelle lorsque les mesures transmises datent de plus d'un mois.

En cas de situation critique nécessitant un suivi renforcé, le BRGM peut s'appuyer sur la CCMG pour la réalisation de mesures piézométriques manuelles de contrôle.

Situation de la nappe de Grande-Terre en 2025

La Grande-Terre demeure le secteur le plus sensible du territoire en matière d'eaux souterraines, en raison de la forte dépendance à la ressource souterraine pour l'alimentation en eau potable.

En 2025, le nombre cumulé de jours de dépassement des seuils sécheresse atteint 1 380 jours, contre 1 601 jours en 2024, traduisant une légère amélioration de la situation par rapport à l'année précédente.

Les situations les plus critiques ont été observées sur plusieurs ouvrages des Grands-Fonds et des plateaux de l'Est, avec notamment :

Montrésor : 331 jours de dépassement de seuils, dont une part importante en crise ;

Perrin : 211 jours ;

Chazeau : 138 jours ;

Richeval : 154 jours ;

Belle-Place : 138 jours ;

Girard : 94 jours.

Le BRGM a également signalé l'absence persistante de données sur le piézomètre de Sainte-Marthe, en raison de difficultés d'accès à l'ouvrage, une réflexion étant engagée sur la création d'un nouveau point de suivi.

Situation de la nappe de Marie-Galante en 2025

La situation de Marie-Galante apparaît contrastée mais demeure fragile malgré une amélioration notable en 2025.

Le nombre cumulé de jours de dépassement des seuils s'établit à 621 jours en 2025, contre 2 095 jours en 2024 et 1 544 jours en 2023.

Cette amélioration est principalement liée à de meilleures conditions de recharge observées au cours de l'année.

Deux secteurs demeurent toutefois particulièrement préoccupants :

Dorot : 340 jours de dépassement de seuils, quasiment exclusivement en situation de crise ;

Poisson : 259 jours de dépassement de seuils, également en situation critique durant une grande partie de l'année.

La plupart des autres ouvrages suivis présentent peu ou pas de dépassements de seuils.

Le BRGM souligne néanmoins que les niveaux piézométriques restent globalement bas à l'échelle de l'année 2025 et que la situation des nappes de Marie-Galante demeure fragile au regard des chroniques piézométriques observées.

4 - Bilan pour la production d'eau potable (SMGEAG/Office de l'eau)

Mme POPOTTE (SMGEAG) et Mme DUCREUX (Office de l'Eau) ont présenté conjointement le bilan 2025 relatif à l'alimentation en eau potable.

Bilan 2025

L'Office de l'Eau souligne qu'à compter de juillet 2025 les remontées d'informations à la cellule sécheresse sont réalisées directement entre les autorités organisatrices et la DEAL.

Au cours du premier semestre 2025, une dégradation de l'état quantitatif de la ressource a été observée à partir de la mi-mars et durant le mois d'avril, correspondant à la période de carême. Les premières tensions ont été

signalées sur plusieurs captages de Basse-Terre, notamment sur le territoire du SMGEAG et sur la rivière du Plessis pour le secteur exploité par la SAUR.

Les précipitations enregistrées début avril ont permis une amélioration partielle de la situation, tandis qu'une nette amélioration des conditions hydrologiques et hydrogéologiques a été constatée à partir du mois de mai et jusqu'en juillet 2025.

Aucune difficulté particulière liée à la disponibilité de la ressource en eau souterraine n'a été signalée à Marie-Galante au cours de cette période.

Les volumes annuels produits par le SMGEAG en 2025 s'établissent à :

- Zone 1 – Côte-sous-le-vent Nord : 1,99 Mm³ prélevés et 1,86 Mm³ produits ;
- Zone 2 – Côte-sous-le-vent Centre : pas de données ;
- Zone 3 – Côte-sous-le-vent Sud : 7,83 Mm³ prélevés et 7,66 Mm³ produits ;
- Zone 4 – Côte-au-vent Sud / Les Saintes : 20,72 Mm³ prélevés et 20,24 Mm³ produits ;
- Zone 5 – Côte-au-vent Nord : 26,59 Mm³ prélevés et 26,14 Mm³ produits ;
- Zone 6 – Grande-Terre / La Désirade : 5,79 Mm³ prélevés et produits.

Perspectives 2026

L'Office de l'Eau poursuivra son accompagnement au sein du dispositif sécheresse et ses actions de sensibilisation auprès des usagers, notamment à travers la diffusion des « Aquagestes » en période de tension sur la ressource.

5 - Bilan du conseil départemental (CD)

CD absent excusé

6 - Bilan du suivi sécheresse (arrêtés de restriction) et contrôles 2025 / 2026 - DEAL/OFB

M. POUPET a présenté le bilan des mesures de gestion de la sécheresse mises en œuvre en 2025 et au début de l'année 2026, incluant les arrêtés de restriction des usages de l'eau ainsi que les opérations de contrôle réalisées.

Sécheresse

Aucun arrêté de restriction des usages de l'eau n'a été pris en 2025.

En 2026, un premier arrêté de restriction a été pris à la suite de la dégradation de la situation hydrologique observée en Grande-Terre. Cet arrêté, applicable du 17 avril au 17 mai 2026, a placé la Basse-Terre en vigilance et la Grande-Terre ainsi que La Désirade en situation d'alerte.

Depuis le début de l'année 2026, 6 réunions du Comité de Suivi Opérationnel de l'Eau (CSOE) ont été organisées, la dernière s'étant tenue le 13 mai 2026.

Contrôles

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté sécheresse du 17 avril, une opération de contrôle conjointe DEAL / OFB a été menée afin de vérifier le respect des mesures de restriction des usages de l'eau. Au total, 7 entités ont été contrôlées sur deux journées de terrain.

Les contrôles ont mis en évidence une connaissance encore insuffisante du dispositif sécheresse par une partie des usagers, malgré les actions de communication engagées. Certains usagers ont également fait part de leurs difficultés à appliquer les restrictions, considérant qu'elles pouvaient avoir des répercussions sur leur activité

économique.

II- Evolution de seuils piézométriques

Mme LEGLAND (BRGM) présente les travaux de révision des seuils piézométriques utilisés pour le suivi de la sécheresse à Marie-Galante. Cette révision s'appuie sur l'analyse des données acquises depuis la précédente étude réalisée en 2018 et vise à améliorer la représentativité des seuils au regard du fonctionnement actuel des nappes souterraines.

Les chroniques piézométriques disponibles ont été analysées, corrigées et homogénéisées afin d'améliorer leur robustesse statistique. Cette analyse a également mis en évidence des évolutions de niveaux sur certains ouvrages, justifiant une révision des seuils historiques.

Une attention particulière a été portée aux secteurs sensibles aux intrusions salines, notamment sur le littoral de Marie-Galante où les nappes souterraines peuvent être influencées par la proximité de la mer.

Pour certains piézomètres de Marie-Galante, notamment Marie-Louise, les modifications observées résultent également des travaux de réhabilitation des ouvrages réalisés en 2024 et de la mise à jour des références altimétriques effectuée par géomètre-expert. Ces opérations ont conduit à recalculer les niveaux de référence associés aux seuils de gestion.

Le BRGM souligne que l'application de ces nouveaux seuils modifie ponctuellement la qualification de la situation hydrogéologique. À titre d'exemple, l'analyse du bulletin du 19 mai 2026 montre que certains ouvrages initialement classés dans une situation moins dégradée basculent en situation de crise avec la nouvelle grille de seuils, traduisant une meilleure prise en compte de l'état réel des nappes.

Le BRGM rappelle enfin que ces seuils devront être réévalués périodiquement afin de tenir compte de l'évolution des nappes souterraines et de l'amélioration continue des connaissances hydrogéologiques sur le territoire.

Questions

M. Bruno WACHTER (UPG) s'interroge sur les mesures prévues en cas de poursuite de la sécheresse, notamment si les cours d'eau de Basse-Terre atteignent des niveaux très faibles ou cessent de couler. Il souligne les conséquences déjà observées pour les exploitations agricoles : arrêt des plantations, difficultés d'accès à l'eau agricole et risques économiques importants. Il insiste sur la nécessité d'anticiper la situation, notamment par le développement de solutions de stockage de l'eau.

M. Danny LAYBOURNE (DEAL) précise qu'en cas d'aggravation de la situation, un passage du niveau d'alerte au niveau de crise entraînerait des restrictions plus importantes sur les usages de l'eau.

M. Bruno WACHTER (UPG) fait part de son retour d'expérience sur l'intérêt des citernes de récupération d'eau de pluie. Il cite notamment le cas d'un bâtiment administratif ayant maintenu son activité lors d'une coupure d'eau grâce à une citerne alimentant les sanitaires. Il considère que le développement de l'habitat autonome, à travers le stockage de l'eau de pluie et de l'énergie, constitue une piste importante pour renforcer la résilience du territoire.

Mme Laure DUCREUX (Office de l'eau) indique que l'office de l'Eau finance des citernes financées à destination des établissements publics. En revanche, aucune donnée exhaustive n'est actuellement disponible concernant les installations privées. Elle précise qu'une enquête spécifique serait nécessaire pour estimer les capacités globales de stockage sur le territoire et indique que cette question pourra faire l'objet d'une réflexion.

M. Bruno WACHTER (UPG) demande la différence entre les volumes prélevés et les volumes produits présentés par le SMGEAG.

Mme Géraldine POPOTTE (SMGEAG) précise que le volume prélevé correspond à l'eau captée dans le milieu naturel, qu'il s'agisse d'une prise en rivière, d'un forage ou d'une source. Le volume produit correspond au

volume comptabilisé en sortie d'usine de production, après déduction des volumes nécessaires au fonctionnement des installations, notamment pour les opérations de lavage.

M. Bruno WACHTER (UPG) interroge les services sur la qualité de l'eau issue du barrage de Moreau, notamment au regard des inquiétudes exprimées sur la présence éventuelle de chlordécone.

M. Marc LARISSE (ARS) confirme que la qualité de l'eau fait l'objet d'analyses régulières, à une fréquence supérieure aux exigences réglementaires. Il indique notamment que des analyses sont réalisées périodiquement sur la chlordécone et qu'un seul prélèvement non conforme a été relevé sur les trois dernières années.

M. RODRIGUEZ (CCMG / Karukero) interroge les services sur les conséquences immédiates de la révision des seuils piézométriques à Marie-Galante. Il demande notamment si les nouveaux seuils, qui font apparaître une situation plus dégradée, conduiront à la prise rapide d'un arrêté de restriction.

M. Danny LAYBOURNE (DEAL) précise que les nouveaux seuils ne seront pas appliqués immédiatement dans le cadre de l'arrêté sécheresse en cours, l'arrêté-cadre reposant toujours sur les seuils actuellement en vigueur. Une réunion sera organisée avec la DEAL, le BRGM, la CCMG et la DAAF afin d'examiner les résultats de l'étude et les modalités d'intégration des seuils révisés dans le dispositif de gestion de la sécheresse. Il précise que ces nouveaux seuils devront, au plus tard, être pris en compte pour la prochaine saison sèche, après adaptation éventuelle de la méthode.

Mme Laure DUCREUX (Office de l'eau) demande à être associée aux échanges relatifs à la situation des nappes de Marie-Galante, afin de pouvoir anticiper les éventuelles actions à conduire sur les ressources superficielles. Elle sollicite également la reprise de la transmission régulière des tableaux de situation hydrologique et des bulletins de suivi.

M. Martin POUPET (DEAL) indique que les bulletins de situation hydrologique sont en consultation libre dans le site public de la DEAL.

M. le sous-préfet Théo GAL, revient, en clôture de séance, sur les échanges relatifs au développement de l'autonomie individuelle en eau, notamment par l'installation de citernes. Il reconnaît l'intérêt de ces dispositifs pour améliorer la résilience des ménages, des entreprises et des bâtiments publics face aux coupures d'eau. Il rappelle toutefois que cette approche ne peut constituer, à elle seule, une réponse à la crise de l'eau.

Il souligne que la gestion de l'eau doit rester fondée sur un principe de solidarité territoriale et sur le maintien d'un service public collectif performant. Une généralisation de l'autonomie individuelle pourrait en effet fragiliser les ménages les plus modestes, qui ne disposeraient pas nécessairement des moyens nécessaires pour s'équiper en citernes, pompes ou dispositifs de traitement. Il estime ainsi que la réponse à la crise ne doit pas conduire à un repli de chacun sur ses propres ressources, mais à renforcer les infrastructures collectives, la réduction des pertes sur les réseaux, la sécurisation de la production et une meilleure répartition de la ressource.

Il indique que cette solidarité devra reposer sur plusieurs leviers : l'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable, la réduction des consommations, le développement de solutions de stockage adaptées et la poursuite des investissements publics.

M. le sous-Préfet Théo GAL remercie l'ensemble des participants

Il lève la séance à 12h10.